

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	Cadre réservé à l'autorité en	vironnementale					
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :				
	1. Intitulé du pr	ojet					
Construction de 74 abris agricoles à toiture photovoltaïques sur une exploitation avicole destinée à créer de l'ombrage pour les volailles à Saint-Rémy-Sous-Broyes (51)							
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvraç	ge ou du (ou des) pé	etitionnaire(s)				
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	SARL LES POMMERATS						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mr DAVESNE Xavier						
RCS / SIRET 8 3 0 0 3 2 4	6 2 0 0 0 1 2	Forme juridique SA	ARL				
Joigne	ez à votre demande l'anr	exe obligatoire n°	1				
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	uu des seuils et critères anno dimensionnement correspo		2 du code de l'environnement et				
N° de catégorie et sous-catégorie			euils et critères de la catégorie				
iv de calegorie el 3003-calegorie			es nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)				
	d'environ à 500 kWc.	bris agricoles a toitur	e photovoltaïque d'une puissance				
	d environ a 300 kwc.						
	4. Caractéristiques généro	ales du projet					
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à	la rubrique 8.1 du fo	ormulaire				
4.1 Nature du projet, y compris les évent	tuels travaux de démolition						
Création d'abris agricoles avec couverture	photovoltaïque sur le parcou	ırs d'élevage de volat	iles existants				
Caractéristiques :							
Surface de chaque modules : 41.64 m <sup>2</sup>							
Doctinés à créar de l'ambre sur la parcours	d'álovago do volatilos (dosti	aás au blan âtra anim	al : l'ambraga apporté par los				
Destinés à créer de l'ombre sur le parcours modules est en règle générale plus import							
des intempéries et des prédateurs aériens		arbres et permet aux	animaux de se proteger du soien,				
Les panneaux photovoltaïques vont prend		bris agricoles sur une	partie du parcours existant.				
Aujourd'hui pour les modules abris agricol							

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
Amélioration du confort pour les volailles
Promotion des énergies renouvelables
L'éleveur participera à la réalisation des objectifs fixés par le loi de transition énergétique
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Implantation de modules agricole à toiture photovoltaïques sur parcours d'élevage de volailles existant à SARL LES POMMERATS
Les panneaux photovoltaïques vont prendre place sur des abris agricoles.
Dès réception de toutes les autorisations, construction de l'installation :
- Préparation du site
- Construction des abris agricoles
- Pose des modules solaires
- Installation composants électriques
- Gestion des déchets de chantier
- Gestion des décriets de chantier
Durée approximative des travaux: 12 semaines
• •
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
4.3.2 dans sa phase a exploitation

	strative(s) d'autorisation le projet a-t- nentale devra être jointe au(x) dossie	
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opérati	ion - préciser les unités de mesure utilisées
	deurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de couverture des abris agrico	-	viron 3 081.36 m <sup>2</sup>
Hauteur point bas sous traverse	GIIV	1,80 m
Hauteur point bas sous traverse		3.19 m
(plan de coupe joint)		
1.7	é, les volailles ayant accès aux dessous	s des
panneaux feront l'entretient et si besc	oin un broyage sera effectué.	
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. $\underline{3} \circ \underline{7} \underline{6} \cdot \underline{0} \underline{5} = \underline{84}$ Lat. $\underline{4} \underline{8} \circ \underline{6} \underline{9} \cdot \underline{3} \underline{1} = \underline{43}$
lieu-dit: LE NAPRIN 51120 SAINT-REMY-SOUS-BROYES	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34° 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	
	Joignez à votre demande les anr	nexes n° 2 à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/exten 4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale?	nsion d'une installation ou d'un ouvra ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	<del>-</del>
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	e projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		$\boxtimes$	VOIR ANNEXE
En zone de montagne ?		$\boxtimes$	VOIR ANNEXE
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		$\boxtimes$	VOIR ANNEXE
Sur le territoire d'une commune littorale ?		$\boxtimes$	VOIR ANNEXE
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		$\boxtimes$	VOIR ANNEXE
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		$\boxtimes$	VOIR ANNEXE
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		$\boxtimes$	VOIR ANNEXE
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		$\boxtimes$	VOIR ANNEXE

			NON CONNUE
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		$\boxtimes$	VOIR ANNEXE
Dans une zone de répartition des eaux ?		$\boxtimes$	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		$\boxtimes$	
Dans un site inscrit?		$\boxtimes$	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	VOIR ANNEXE
D'un site classé ?		$\boxtimes$	VOIR ANNEXE

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez com	Veuillez compléter le tableau suivant :					
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		$\boxtimes$	PROJET NON RACCORDÉ		
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			STRUCTURE PERMÉABLE PERMETTANT L'INFILTRATION D'EAU DE PLUIE SOUS LE MODULE.		
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	$\boxtimes$		UTILISATION D'ACIER POUR LA STRUCTURE DES MODULES		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			UTILISATION D'ÉNERGIE SOLAIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		$\boxtimes$	SANS IMPACT SUR LA FLORE CAR PROJET PERMÉABLE. SANS IMPACT SUR LA FAUNE CAR PROJET DANS PARCOURS D'ÉLEVAGE DE VOLAILLES, SOIT UN ESPACE DÉJÀ CLOS ET EXCLUS DE LA FAUNE ET DE LA FLORE EXTÉRIEUR. CEPENDANT LE PROJET A UN IMPACT DIRECT SUR LES VOLAILLES ÉLEVÉES DANS LE PARCOURS QUI POURRONT ETRE A L'ABRI DU SOLEIL, DES INTEMPÉRIES ET DES PRÉDATEURS.		
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		$\boxtimes$			

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		$\boxtimes$	
			LE PROJET SE SITUE EN ZONE AGRICOLE AU COEUR D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ET PLUS PARTICULIÈREMENT D'UN PARCOURS D'ÉLEVAGE DE VOLAILLE CLOS.	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		$\boxtimes$	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			CE PROJET PERMET DE LIMITER LES RISQUES SANITAIRES POUR LE CHEPTEL ABRITÉ, EFFECTIVEMENT LES ABRIS PROTÈGENT DES PRÉDATEURS EXTÉRIEUR POUVANT APPORTER DES MALADIES.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		$\boxtimes$	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		$\boxtimes$	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$	LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES INSTALLÉS SONT TRAITÉ ANTI-REFLET
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	$\boxtimes$	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	1	CE PROJET PERMET UNE MEILLEURES RÉPARTITION DES EFFLUENTS SUR LE PARCOURS.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		$\boxtimes$	Amélioration du confort pour les animaux.
	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?			Développement des énergie renouvelables
approuvés	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	ı 6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décri	vez les	quels :	

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir ne annexe traitant de ces éléments) :	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
er	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati avironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	spense de l'évaluation environnementale, le projet situé en zone agricole, n'aura aucune incidence sur la faune et la flore e cune production de déchets.	ŧt
	rticipe au développement des énergie renouvelables et à l'économie d'émission de CO <sup>2</sup>	
	8. Annexes	
- O.	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	$\boxtimes$
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	$\boxtimes$
6	d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	$\boxtimes$

8.2 Autres a	8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire							
Veuillez cor	Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent							
	Objet							
	9. Engagement et sig	nature						
Je certifie su	or l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X						
Fait à	SAINT-RÉMY-SOUS-BROYES	le, 17/04/2023						
Signature	'Samerie							